

COMMUNIQUE CFTC FINANCES

CONFERENCE TELEPHONIQUE DU 26 MARS 2020

AVEC LA SECRETAIRE GENERALE

La Secrétaire Générale du ministère a réuni le 26 mars 2020 les fédérations du Ministère pour faire un point sur le COVID-19. En préambule, elle a rappelé qu'il y avait une hausse des malades et des décès liée au COVID-19 dans notre pays. Par ailleurs, elle a indiqué que le dispositif de crise montait en puissance et que des mesures étaient prises pour limiter l'impact sur l'économie française (décalage des charges et des impôts, aide financière...). Pourtant malgré ces mesures, la crise économique va être très lourde à gérer et notre ministère est en première ligne.

Elle a rappelé que les principaux équipements de protection étaient destinés aux personnels soignants, mais que le ministère avait fait une commande de masque en Chine, avec les délais d'acheminement que l'on connaît. Ces dispositifs seront, en priorité, à destination des agents de contrôle et d'accueil.

Les fédérations ont tenu à aborder les points suivants :

- Risques psychosociaux du basculement brutal de milliers d'agents en télétravail ;
- Les fédérations constatent qu'il y a encore trop d'agents qui doivent se rendre à leur travail alors que la consigne est le « restez chez vous » ;
- Les PCA doivent être communiqués et adaptés pour limiter le déplacement des agents ;
- Inquiétude pour les collègues d'outre-mer ;
- Demande de la mise en place d'une indemnité de frais de repas pour les agents qui ne peuvent avoir de panier-repas sur leur lieu de travail ;
- Le confinement peut générer une hausse des violences intrafamiliales : est-ce que le ministère est prêt à faire face à ce phénomène ? ;
- Les agents qui sont tuteur ou curateur de personne vulnérable peuvent-ils bénéficier des ASA ;
- Au regard de la fermeture programmée des aéroports, est-ce qu'il est prévu un redéploiement des douaniers ou bénéficieront-ils des ASA ;
- De nombreuses questions sur le calendrier de la campagne de l'impôt sur le revenu, des concours, des mutations ;
- Que vont devenir les congés posés pendant la période de confinement et que les agents n'ont pas pu prendre ? ;

- Modalités de la mise en place de la paie pour les prochains mois ;
- Le problème des transports dans les grandes villes, les personnes étant parfois encore entassées ce qui augmente le risque de contamination ;
- Modalités de la procédure de retour des agents qui rentrent d'une mise en quarantaine ;
- Y a-t-il un risque de réquisition des médecins de prévention ?

Tout en rappelant que la poursuite de l'activité de notre ministère était essentielle pendant toute la durée de cette crise mondiale inédite, la Secrétaire Générale a apporté les réponses suivantes aux organisations syndicales :

- Les PCA vont être adaptés pour répondre à cette crise qui va durer, et il était important de mettre en place une plus grande rotation des agents en présentiel ;
- En ce qui concerne la paie, celle de mars est sécurisée. Par ailleurs, les paies d'avril/mai seront identiques à celles de mars. Les éléments variables tels que le retrait d'un jour de grève ne seront pas reconduits. Par contre, les avancements d'échelons ne seront pas pris en compte pour le moment ;
- Sur la question des congés posés pendant la période de confinement, une fiche de la DGAFP est en cours de rédaction ;
- Des services de soutien psychologiques existent déjà à la DGFIP, Douanes et INSEE. Les prestataires ont été sensibilisés pour répondre aux questions. Pour les autres directions, un numéro vert va être mis en place pour avoir accès à une cellule de soutien psychologique. En ce qui concerne les violences intrafamiliales, un flash info va être envoyé par les directions avec un lien pour prendre contact avec l'assistante sociale ;
- En ce qui concerne les transports en commun, l'inquiétude est grande dans tous les ministères. Le ministère du Travail va de nouveau intervenir pour demander une hausse de la fréquence des transports en commun pendant les périodes de pointe.
- La mise au télétravail de milliers d'agents impose un travail supplémentaire pour mettre en place un accompagnement à la fois psychologique et managérial des agents. La Secrétaire Générale concède qu'il y a des lacunes dans ce domaine pour le moment ;
- Pour les agents revenant de quarantaine ou qui sont guéris, une note du ministère de la Santé est en cours de rédaction ;
- Au sujet des médecins de prévention, un recensement a été effectué par le ministère à la demande du ministère de la Santé. Cette demande concerne plutôt les infirmières de l'éducation nationale, mais il n'est pas exclu que des médecins de prévention viennent en aide à des hôpitaux ;
- L'Outre-mer fait l'objet d'une attention toute particulière au regard de son infrastructure avec parfois un habitat dégradé comme à Mayotte. Cette mission est pilotée par le ministère de l'Outre-mer ;
- En ce qui concerne la mise en place d'indemnités de repas pour les personnes ne pouvant bénéficier de panier-repas, il n'y a pas assez de remontées au regard des nombreux sites et de la diversité des situations ;

D'autres précisions ont été apportées par la Secrétaire Générale :

- L'arrêt de la mise en place du jour de carence débute à partir du 24 mars 2020. Les fédérations ont demandé un effet rétroactif au 16 mars 2020, début de la date du confinement ;
- Pas d'information pour le moment sur une prime éventuelle pour les agents venant travailler.
- La question des différents calendriers sera évoquée par les ministres ou la DGAFP.

Par ailleurs, nous n'avons pas eu de réponse sur l'éventuel redéploiement des douaniers en cas de fermeture des aéroports.

La question va être posée à la DGAFP au sujet des agents qui sont tuteur ou curateur de personne vulnérable.

Enfin, la Secrétaire Générale a indiqué que le nombre d'agents en présentiel était en baisse dans notre ministère (environ 15%) et que le nombre d'agents malades est de 1607 agents, testés ou pas.

LA CFTC RESTE A VOS COTES PENDANT CETTE PERIODE DIFFICILE.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com